



Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins de Bretagne



Compte-rendu
Groupe de travail
Natura 2000 “Iles de Houat-Hoedic” et “Belle-Île-en-Mer”
ZSC FR 5300033 et FR 5300032
Analyse Risque Pêche Habitats
25 mai 2023 en visioconférence

Rédacteurs : Hugues Casabonnet (OFB), Noëlie Debray (OFB), Sophie Lecerf (CRPMEM Bretagne)

Participants :

Catherine Gauthier – Compagnie des ports du Morbihan (Dominique Herrisset, excusé)
Philippe Cier – Association subaquatique de Rhuys
J.-C. Briens – UNAN 56
Philippe Le Fur – Mairie de Houat
Alain Zins – UNAN
Nadine Segalen – Conseil Départemental 56
Sophie Lecerf – CRPMEM Bretagne
Noëlie Debray – OFB
Hugues Casabonnet – OFB
Céline D'Hardiville – CDPMEM 56
André Lerculey – UNAN 56
Marion Mazodier – Pays d'Auray / Vannes Agglo
Marie Valin – DDTM 56
Mélanie Schaan (Julien Froger excusé) – CCBI
Gilles Paillat – DREAL Bretagne
Anne-Sophie Burlot – Université de Bretagne Sud
Marine Tailfer – CDPMEM 56
Marc Suquet – CPIE Belle-Île
Jean-Luc Chiffolleau – Mairie Hoedic
Marc Lerett – Association pêche plaisance « Hoedic pêche en mer »
Patrick Claudel – UNAN56
Pascal LIOT – Comité départemental du Morbihan de la FFESSM

Ordre du jour (10H-12h30) :

- **Tour de table des participants**
- **Introduction**
- **Présentation de la méthode et de la démarche d'analyse risque pêche habitats sur les 2 sites**
- **Présentation des résultats d'analyse et des propositions de mesures**
- **Echange avec les participants sur les résultats et propositions de mesures**

Introduction : OFB, CRPMEM Bretagne, Mairie de Houat

Présentation de la méthodologie d'analyse risque pêche et de la démarche de concertation adoptée dans le cadre du projet (présentation à deux voix : OFB/CRPMEM Bretagne).

Intervention de Philippe Le Fur (Maire de Houat) sur le non-respect des zones d'interdiction de pêche (zones de câbles entre Houat et Hoedic) :

- ⇒ Sophie Lecerf (CRPMEM) : problématique qui relève du contrôle, les ARP tiennent compte de la réglementation
- ⇒ OFB : Propose de faire une remontée via le CR et auprès des services et autorités de contrôle. Les ARP sont pour autant basées sur la réglementation existante.

Présentation des tableaux bilan des risques d'atteinte aux objectifs de conservation (RAOC) des habitats par les engins de pêche.

Remarque : certains niveaux de risque sont en attente d'arbitrage par l'autorité administrative (type de gréement de chalut par exemple).

Patrick Claudel (UNAN) : A quoi correspondent les cases blanches ?

OFB : différents cas pour lesquels les risques identifiés ne sont pas significatifs (pas d'interaction, RAOC faible)

Philippe Cier (Association subaquatique de Rhuys) : L'analyse tient-elle compte des habitats artificiels comme les épaves ou on trouve une faune et une flore exceptionnelle ?

OFB : pas identifié dans le DOCOB en tant qu'enjeu (habitat d'intérêt communautaire), mais une piste d'action du DOCOB pourrait être de relayer cette richesse dans le cadre de N2000 par les plongeurs et mieux connaître et tenir compte de cet enjeu ;

Présentation des cartes de risques et des propositions de mesures pour les chaluts de fond.

Temps d'échange :

Patrick Claudel : la démarche ne mesure pas de manière fine les impacts des activités sur les habitats selon les efforts de pêche et des mesures précises ?

OFB / CRPMEM : les efforts de pêche sont pris en compte comme un paramètre contextuel (modulation à la baisse en cas d'effort faible). Le cadre méthodologique (fixé nationalement) repose sur des informations précises (présence d'habitat, présence d'activité, connaissances bibliographiques des pressions et sensibilités aux pressions) pour évaluer le risque. Il ne s'agit pas de réaliser des études de l'impact pour chaque métier de pêche à partir de mesure in situ (ce qui serait impossible étant donné les multiples facteurs). Il s'agit bien d'une analyse des risques (probabilité qu'un événement se produise), que l'on doit réduire lorsqu'ils sont évalués comme modéré ou fort. L'objectif est de favoriser le bon état des habitats et des espèces sur cette base et s'applique plus généralement à toute activité dans le cadre de N2000.

Philippe Le Fur, maire de Houat : Rappelle que la dérogation qui autorise le chalutage de fond autour des îles de Houat et Hoedic de 1956, a été demandée à l'époque par les pêcheurs houatais pour le chalutage des appâts puis détournée pour les poissons.

CRPMEM/CDPMEM56 : l'arrêté actuel autorise la pêche de tous les poissons, il n'est spécifié que cela concerne la pêche d'appâts. Le cadre de la réglementation actuelle autorise donc bien le chalutage jusqu'au 0 des cartes.

Philippe Le Fur, maire de Houat : Ce n'est pas normal. Mais si les pêcheurs sont d'accords pour fermer cette zone bleue au chalutage devant Houat, ça me va très bien.

A la demande de l'OFB, Marine Tailfer (CDPMEM 56) précise que la zone proposée par les professionnels au nord de Houat représente une bande de 700 m environ à partir de la côte (=0,4 mille nautique).

Marc Lerett : Le refus des professionnels pour la zone nord d'Hoëdic concerne-t-il plus la drague ou le chalut ? Il serait intéressant avec les professionnels de différencier les deux métiers, et d'avoir une zone drague et une zone chalut, qui ne seraient sans doute pas les mêmes.

Témoigne par ailleurs de la casse du câble a plusieurs reprises par la drague à coquilles St-Jacques.

CRPMEM : les pêcheurs ont manifesté un enjeu pour les deux métiers. Par ailleurs, il est plus intéressant de proposer des zones interdites à tous les arts trainants pour qu'elles soient efficaces.

Philippe Cier : il serait intéressant d'étendre la zone d'interdiction bleue à la zone des Esclassiers dans la chaussée du Béniguet car cette zone rocheuse est une zone de reproduction pour les raies. Cette zone a-t-elle été évoquée lors des discussions ?

CRPMEM : non cette zone n'a pas été spécifiquement évoquée. On pourra poser la question aux pêcheurs lorsqu'une nouvelle réunion sera organisée pour leur faire un retour sur la position des services de l'Etat sur leurs propositions.

Noëlie Debray (OFB) : possibilité de sensibiliser les professionnels à la réglementation existante afin qu'elle soit mieux respectée ?

CRPMEM : un programme de sensibilisation des pêcheurs a été mené en 2021 (projet RESPECT) : parmi les outils créés, des clés USB contenant les couches géographiques des principales réglementations pouvant être affichées sur les ordinateurs de bord ont été diffusées à tous les pêcheurs bretons.

L'OFB propose d'évaluer la bonne connaissance des professionnels (connaissance des zones, utilisation des cartes) puisqu'il est observé que les zones ne sont pas toujours respectées ;

Les propositions semblent convenir aux différents participants qui se sont exprimés.

Présentation des cartes de risques et des propositions de mesures pour les dragues.

Temps d'échange :

Mélanie Schaan/CCBI : Julien Froger qui n'a pas pu être présent ce matin fait passer le message qu'en tant qu'opérateur du site N2000 de Belle Ile, il est satisfait des nouveaux efforts consentis par les pêcheurs d'oursins et de bivalves lors de la réunion de mars. Ces propositions viennent s'ajouter à tout le travail réalisé les années précédentes dans le cadre de DECIDER. Les élus sont satisfaits des propositions, ils ont le sentiment que l'on arrive à un optimum dans la prise en compte des enjeux écologiques et socio-économiques pêche.

OFB : La demande de réduction du contingent a-t-elle été quantifiée ?

CRPMEM : elle doit être étudiée car juridiquement on ne peut pas faire ce que l'on veut : une demande d'extraction des données déclaratives oursins doit être réalisée auprès de la DGAMPA pour connaître les navires pouvant justifier d'une antériorité sur le site, sur une période de référence qui reste à définir. Aujourd'hui sur le contingent de 20 licences, 5/6 navires sont actifs : l'objectif serait de réduire le contingent au nombre de navires actifs sur Belle Ile dans la mesure du possible.

Noëlie Debray (OFB) : Evolution du marché pour la pêche des oursins ?

CDPMEM56 : Pêche à la commande, pas d'intérêt économique de pêcher les oursins en trop grande quantité.

Philippe Cier : il serait bien d'avoir une vigilance particulière pour le vernis si à proximité de l'herbier car c'est un enjeu fort : l'herbier permet l'oxygénation du milieu et est important, notamment pour les seiches;

Marc Lerett souligne l'importance de prendre des mesures qui soient facilement contrôlables.

Présentation des cartes de risques et des propositions pour les arts dormants :

La mairie de Hoedic note l'absence de propositions de zone d'interdiction, une réflexion est en cours sur les ancrages en général.

Le principe que les mesures prises pour les arts dormants professionnels s'appliquent aux plaisanciers est discuté (UNAN rappelle que les engins ne sont pas de la même taille). OFB rappelle que les efforts et les pratiques ne sont peut-être pas les mêmes non plus et qu'il serait difficilement compréhensible pour les pros que les mesures ne s'appliquent pas aux plaisanciers. Les zones visées sont sensibles et des enjeux prioritaires, elles sont aussi limitées en taille, l'objectif est de favoriser leur bon état.

Hugues Casabonnet (OFB) : Sur ce sujet il sera intéressant de tenir compte des retours des autres sites Natura 2000 et Parcs Marins, qui rencontrent les mêmes problématiques.

Conclusion et clôture de la réunion de travail

Les participants sont satisfaits du travail accompli et de la clarté de la présentation sur un sujet complexe.

Jean-Luc Chiffolleau, maire d'Hoedic : est surpris et satisfait de la qualité du travail qui a été mené, s'en félicite. Les attentes étaient fortes de leur côté. La concertation avec les pêcheurs permet d'aboutir à des compromis qui sont satisfaisants à priori.

Philippe Le Fur, maire de Houat : est satisfait du travail réalisé, il voit que la zone au nord de Houat sera peut-être protégée, ce qui va satisfaire les pêcheurs de Houat.